



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER

DURÉE
1H15

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à
l'assistance technique
de la formation
joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou
Go To Training, lien de
connexion transmis par
mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique
et quizz d'évaluation
finale



PARCOURS GÉRANCE LOCATIVE

LES POINTS ESSENTIELS DE LA LOI CLIMAT

OBJECTIFS

Connaitre les nouvelles contraintes législatives nées des engagements pris en matière de rénovation énergétique et les mettre en œuvre.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Syndic, gestionnaire de copropriété

LES PRÉ-REQUIS

Aucun



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

PRÉSENTATION GLOBALE DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

- Objectif général de la législation et impact sur le logement.
- Les enjeux pour la copropriété: constat général sur le parc immobilier.
- Insuffisances des précédentes législations (loi ALUR). Importantes actions de rénovation à réaliser.
- Les nouvelles normes en matière de gestion locative impactent les copropriétaires.



PARTIE 2

LES OUTILS PROMUS PAR LA LÉGISLATION

- Le retour du PPT.
- L'évolution du fonds travaux.
- Le DPE et la généralisation du DPE collectif.
- Le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif.
- La procédure de mise en place des équipements collectifs en bornes de recharge pour véhicule électrique.



PARTIE 3

LE RÔLE DU SYNDIC

- Sensibilisation et information des copropriétaires.
- Préparation des dossiers avec le conseil syndical; Travaux, financement, assistance d'expert.
- Les délais de mise en œuvre.



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT